



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01518**

DE : **M. OUELLETTE (WINNIPEG-CENTRE)**

DATE : **LE 14 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE GINETTE PETITPAS TAYLOR**

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Prestations sociales

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à réduire la pauvreté en poursuivant une vision à long terme d'un pays qui est diversifié, prospère et inclusif, où chaque personne peut accéder aux soutiens dont elle a besoin pour participer à la vie en société en réalisant son plein potentiel, tant au niveau social qu'économique. Le gouvernement du Canada réalise des investissements qui jetteront les bases d'une croissance économique inclusive bénéficiant à tous les Canadiens. Ces investissements renforceront nos collectivités et créeront une meilleure qualité de vie pour nos enfants et petits-enfants.

À cette fin, le gouvernement du Canada travaille actuellement sur l'élaboration d'une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui sera harmonisée avec les stratégies de réduction de la pauvreté provinciales et municipales existantes et les soutiendra. Pour que le gouvernement soit en mesure de lutter contre la pauvreté et l'inégalité et d'obtenir de réels résultats, ce travail devra être éclairé par une mesure du rendement, des données probantes et la rétroaction. C'est la raison pour laquelle, le 2 septembre 2016, le gouvernement a lancé la première phase d'une mobilisation officielle sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, à Saint John : le projet *Combattons ensemble la pauvreté*.

Des travaux sont en cours pour réaliser ce projet de recherche analytique qui comprenait des études de cas portant sur six collectivités du Canada qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard de la pauvreté en tant que problème (Saint John, Toronto, Winnipeg, Tisdale, Trois-Rivières et Yellowknife). Les six collectivités choisies représentent toutes un large échantillonnage de la population du Canada. Ensemble, elles incluaient des collectivités anglophones et francophones de grande taille et de taille réduite, des populations d'immigrants et de non-immigrants ainsi que des Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis). De plus, elles ont toutes en place un certain type d'initiative locale de réduction de la pauvreté et se trouvent au sein d'une province ou d'un territoire mettant en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté. Une communauté rurale a aussi été incluse pour tenir compte des défis uniques auxquels font face les Canadiens des régions rurales.

Le projet *Combattons ensemble la pauvreté* a permis au gouvernement du Canada d'entendre directement l'avis des personnes qui vivent dans la pauvreté et d'en apprendre plus des organisations qui offrent des programmes de réduction de la pauvreté. Les conclusions du projet seront essentielles à l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Un rapport final présentant ce qui a été entendu dans les six collectivités sera publié au cours des prochains mois.

La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté s'appuiera sur une série de mesures phares que ce gouvernement a entreprises pour réduire la pauvreté, y compris l'introduction de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et la réalisation d'investissements importants dans les domaines de la garde d'enfants, du logement abordable et des aînés.

Soutenir les familles et s'assurer que chaque enfant bénéficie du meilleur départ possible dans la vie est une priorité du gouvernement du Canada. À cette fin, le gouvernement a introduit l'ACE en juillet 2016 qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants par une prestation unique, simple, libre d'impôt et ciblée. L'ACE offre un plus grand soutien à ces familles qui en ont le plus besoin. L'ACE consiste en une prestation annuelle maximale de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans, et de jusqu'à 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ recevront la prestation maximale. Neuf familles sur dix reçoivent des montants de prestation pour enfants plus élevés avec l'ACE que ce qu'elles recevaient dans le cadre du régime précédent. Cette année, avec l'introduction de l'ACE, quelque 300 000 enfants de moins vivront dans la pauvreté. Cela représente une réduction d'environ 40 % de la pauvreté infantile au Canada depuis 2014.

De plus, le gouvernement reconnaît que l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité, adaptés d'un point de vue culturel, est essentiel pour les parents et les enfants. Pour aider les enfants canadiens à avoir le meilleur départ possible dans la vie et à mieux soutenir les familles canadiennes, les budgets de 2016 et de 2017 ont proposé d'investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour soutenir et créer plus de places de garderie de qualité à prix raisonnable dans tout le pays.

Le 12 juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé une entente historique conclue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux concernant un Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le Cadre vise à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, en particulier pour les familles qui ont le plus besoin de services de garde. Le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants jette les bases qui permettront aux gouvernements de progresser vers une vision commune à long terme grâce à laquelle tous les enfants du Canada peuvent bénéficier de l'environnement

enrichissant des programmes d'apprentissage et de garde de qualité pour les jeunes enfants. Au cours des prochains mois, le gouvernement du Canada travaillera avec chaque province et territoire pour conclure des ententes bilatérales de trois ans qui répondront aux besoins au chapitre de l'apprentissage et des services de garde des jeunes enfants propres à leur administration et à leur enveloppe de financement.

En outre, le gouvernement est déterminé à poursuivre les discussions avec les organismes autochtones et les partenaires pour élaborer un Cadre sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Ce cadre distinct pour les Autochtones tiendra compte des cultures et besoins uniques des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l'ensemble du Canada.

Le budget de 2017 propose d'investir plus de 11,2 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années pour des initiatives visant à faire en sorte que plus de Canadiens aient accès à un logement qui répond à leurs besoins et qu'ils sont en mesure de payer. Le gouvernement verse 3,2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour un partenariat fédéral-provincial-territorial renouvelé pour le logement afin de soutenir les priorités clés en matière de logement abordable, ce qui inclut des initiatives visant à soutenir la sécurité et l'autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes du Canada qui ont besoin que des modifications soient apportées en matière d'accessibilité.

Enfin, le gouvernement a réalisé des investissements importants pour renforcer le programme de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti et améliorer les résultats pour les personnes âgées du Canada. Plus particulièrement :

- Le budget de 2016 a augmenté les prestations complémentaires du Supplément de revenu garanti d'un montant pouvant atteindre 947 \$ annuellement à partir de juillet 2016 pour les aînés célibataires à faible revenu qui présentent davantage de risques de vivre dans la pauvreté que les aînés en général. Grâce à cette bonification, la prestation complémentaire maximale au Supplément de revenu garanti est plus que doublée. Elle représente une augmentation de 10 % des prestations maximales totales du Supplément de revenu garanti qui sont offertes aux aînés vivant seuls et dont le revenu est faible.
- Le budget de 2016 annonçait que l'augmentation de l'âge de l'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti à 67 ans serait annulée, ce qui remettrait des milliers de dollars dans les poches des Canadiens alors qu'ils deviennent des aînés. Ces prestations représentent un élément important du revenu de retraite des Canadiens, surtout chez les aînés à faible revenu.
- Le budget de 2016 a annoncé que les prestations pour les couples vivant séparés pour des raisons indépendantes de leur volonté ne seront pas déterminées en fonction du revenu individuel, mais plutôt sur le revenu combiné du couple. Ces couples recevront des prestations plus élevées en reconnaissance du coût de la vie plus élevé pour eux et des risques accrus de vivre dans la pauvreté.

Le gouvernement continuera à suivre de près l'évolution des projets pilotes portant sur le revenu minimum garanti récemment annoncés en Ontario et au Québec afin de connaître leurs conclusions et recommandations.